

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8BIS - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique/réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

- 1. La présente demande émane du pouvoir organisateur: COMMUNAUTE FRANCAISE
 Directeur de l'Institut pour la Communauté Française: GODFRAIND Alain
 et se rapporte à l'établissement suivant:

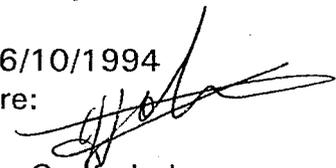
Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté Française

adresse complète: Avenue Herbofin, 39
6800 Libramont

8117 00 2

Date: 26/10/1994

Signature:



A. Godfraind
Directeur.

- 2. Transmis en date du 28-10-94 par le réseau Communauté Française

- 3. Intitulé de l'unité de formation: CODE: 13 11 98 v 11 W 1

"Sylviculture - Entretien forestiers, Abattage, Bûcheronnage - Convention"

- 4. Finalités de l'unité de formation: repris en annexe n° 1 de 1 page

- 5. Capacités préalables requises: repris en annexe n° 2 de 1 page

- 6. Classement de l'unité de formation:

Enseignement Secondaire Inférieur de Transition

- 7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement: repris en annexe n° 3 de 1 page

- 8. Programme de (des) cours: repris en annexe n° 4 de 4 page

- 9. Fixation des capacités terminales: repris en annexe n° 5 de 1 page

- 10. Chargé(s) de cours: repris en annexe n° 6 de 1 page

**SYLVICULTURE - ENTRETIENS FORESTIERS, ABATTAGE, BUCHERONNAGE -
CONVENTION**

1. Finalités de l'unité de formation.

1.1. Finalités générales :

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, l'unité de formation devra :

1° concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

2° répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socioéconomiques et culturels.

1.2. Finalités particulières .:

Munir l'étudiant de connaissances et de compétences nécessaires aux entretiens forestiers, à l'abattage et au bûcheronnage.

**SYLVICULTURE - ENTRETIENS FORESTIERS, ABATTAGE, BUCHERONNAGE -
CONVENTION**

2. Capacités préalables requises :

2.1. Capacités

- comprendre à l'audition et à la lecture un message du niveau de l'enseignement fondamental;
- effectuer les quatre opérations fondamentales sur des nombres entiers positifs;
- savoir convertir les unités du système métrique dans les cas les plus courants;
- calculer l'aire des figures et le volume des solides courants rencontrés.

2.2 Titres pouvant en tenir lieu

Certificat d'études de base (C.E.B.)

Annexe 3
26 octobre 1994

**SYLVICULTURE - ENTRETIENS FORESTIERS, ABATTAGE, BUCHERONNAGE -
CONVENTION**

3. Recommandations particulières pour la constitution des
groupes ou le regroupement.

Néant

**SYLVICULTURE - ENTRETIENS FORESTIERS, ABATTAGE, BUCHERONNAGE -
CONVENTION**

4. Programme des cours.

1° Entretien de la plantation, du peuplement

Objectif:

L'étudiant maîtrisera les savoir et savoir-faire relatifs aux travaux de maintien du peuplement en bon état sanitaire.

Capacités :

- identifier les différents types de peuplements et de régimes forestiers.
- effectuer les travaux de dépressage (extraction, coupe et traitements chimiques).
- effectuer les travaux de regarnissage des plantations.
- effectuer les dégagements de plantation en utilisant les techniques de débroussaillage, fauchage et traitements chimiques dans le respect des consignes d'hygiène et de sécurité.
- effectuer des élagages de pénétration.
- effectuer les nettoiements de plantation en utilisant débroussailleuse, tronçonneuses et scies dans le respect des consignes d'hygiène et de sécurité.
- effectuer les travaux d'entretien des taillis par l'application des techniques de recépage en respectant les consignes d'hygiène et sécurité liées à l'utilisation des outils de coupe.
- effectuer les travaux d'entretien des futaies par l'application des techniques d'éclaircie en respectant les règles d'organisation de travail et les consignes assurant les meilleures conditions de sécurité et d'hygiène.
- détecter les foyer d'attaques de ravageurs (ips).
- entretenir des différents outils de coupe utilisés dans les travaux d'entretiens de peuplements (scies, tronçonneuse).

**SYLVICULTURE - ENTRETIENS FORESTIERS, ABATTAGE, BUCHERONNAGE -
CONVENTION**

2° Entretien des arbres - Taille et élagages en milieu forestier

Objectif:

L'étudiant maîtrisera les savoir et savoir-faire relatifs aux travaux de maintien de l'arbre en bon état sanitaire et conforme aux objectifs sylvicoles.

Capacités :

- effectuer les travaux de taille de formation des jeunes plants (feuillus et résineux).
- effectuer les travaux d'élagage et d'émondage des feuillus à l'aide de scie, serpe, échenilloir, sécateur.
- effectuer les travaux d'élagage des résineux (élagage sélectif à grande hauteur)
- assurer les soins nécessaires aux plaies de taille, d'élagage, de bûcheronnage et de débardage.
- appliquer systématiquement les consignes de sécurité et d'hygiène liées aux travaux de taille et d'élagage:
 - * utiliser les systèmes de sécurité liés à l'usage de chaque outil et prévus dans la réalisation des travaux de taille et d'élagage.
 - * entretenir les différents outils de coupe utilisés dans les travaux d'entretien des arbres.
 - * adopter des postures de travail réduisant les conséquences d'un travail lourd sur l'organisme (dos).
 - * organiser le chantier dans un souci de sécurité pour tous les opérateurs.

**SYLVICULTURE - ENTRETIENS FORESTIERS, ABATTAGE, BUCHERONNAGE -
CONVENTION**

3° Abattage manuel

Objectif:

L'étudiant maîtrisera les savoir et savoir-faire relatifs à l'organisation et à l'exécution des travaux d'abattage en peuplements feuillus et résineux.

Capacités:

- * cuber du bois sur pied ;
- * organiser un chantier d'abattage suivant les conditions locales en assurant la protection des arbres restant sur pied ainsi que des semis et jeunes plants;
- * préparer l'abattage :
 - . dégager la végétation aux abords de l'arbre à abattre;
 - . déterminer la chute naturelle de l'arbre ;
 - . choisir la direction d'abattage en fonction de l'environnement et des travaux ultérieurs ;
 - . estimer correctement les dimensions de l'arbre pour éviter tout dommage à l'environnement.
- * manier de la tronçonneuse en toute sécurité (alimentation, équipement de sécurité, postures du bûcheron);
- * abattre :
 - . égobelage ;
 - . entaille de direction ;
 - . trait de chute ;
 - . matériel et techniques d'aide à l'abattage (coin, levier, tirfor, ...) ;
 - . finition :
 - nettoyage de la souche ;
 - marquage de la souche ;
 - sciage du peigne ;
 - parement de la culée ;
 - traitement de la souche ;
- * cuber des bois abattus;
- * entretenir et réparer la scie à chaîne
- * traiter des cas particuliers :
 - . émondage des arbres de valeur ;
 - . réalisation d'un trait d'aubier (essences sensibles à l'arrachement des fibres) ;
 - . abattage d'un arbre penché, de gros diamètre, creux ou pourri, jumelé ;
 - . abattage en contrariant la direction de chute naturelle;
 - . désencrouage ;
 - . abattage de chablis ;

**SYLVICULTURE - ENTRETIENS FORESTIERS, ABATTAGE, BUCHERONNAGE -
CONVENTION**

4° Façonnage

Objectif:

L'étudiant maîtrisera les savoir et savoir-faire relatifs au façonnage des bois abattus feuillus ou résineux.

Capacités :

*** ébrancher :**

- . ébranchage des résineux (méthodes : du pendule, du levier, mixte, du sommet, retournement de l'arbre) ;
- . ébranchage des feuillus ;
- . recherche et marquage des singularités ;

*** écorcer :**

- . arasage des noeuds ;
- . types et méthodes d'écorçage ;
- . finition de l'écorçage ;
- . entretien de la lame de l'écorçoir.

*** tronçonner :**

- . mesurage ;
- . techniques et règles de base du tronçonnage ;
- . pratique de différents cas d'espèce : en fonction du diamètre de l'arbre, de sa courbure, ...

*** fendre :**

- . principes généraux ;
- . techniques de fendage manuel et mécanique.

5° Manutention des bois ronds et traitement des rémanents

Objectif:

L'étudiant maîtrisera les savoir et savoir-faire relatifs à l'organisation du regroupement des produits découpés (feuillus ou résineux) et au traitement des rémanents en assurant la protection de l'environnement forestier (végétation, jeune recru, sol, ...).

Capacités:

*** effectuer la manutention des bois ronds :**

- . organisation du chantier ;
- . méthodes de manutention (portage, levage-basculement, roulage) assurant une bonne protection du dos ;
- . techniques d'empilage en fonction des types de produits et des conditions locales (pente) ;
- . marquage, mesurage, cubage des produits (bois d'industrie) ;

*** traiter les rémanents après exploitation.**

- . Modalités :
 - dispersion ou éparpillement sur la coupe ;
 - mise en tas ;
 - mise en andains ;
 - incinération ;
 - broyage.

- . Clauses d'application de ces différentes modalités.

**SYLVICULTURE - ENTRETIENS FORESTIERS, ABATTAGE, BUCHERONNAGE -
CONVENTION**

5. Fixation des capacités terminales :

A l'issue de l'UF, l'étudiant sera capable de :

- identifier les différents types de peuplements et régimes forestiers.
- d'effectuer les entretiens et soins cultureux dans ces différents types de peuplements (taillis, futaie, taillis sous futaie, futaie jardinée).
- assurer le maintien de l'état sanitaire des peuplements conformément aux objectifs sylvicoles.
- utiliser correctement et avec toutes les précautions nécessaires les outils et produits fertilisants et phytosanitaires requis dans l'exécution des travaux d'entretiens forestiers.
- assurer l'entretien des outils utilisés lors des entretiens forestiers.
- cuber un bois sur pied et abattu.
- effectuer les travaux de première éclaircie de résineux.
- identifier les situations d'abattage dangereux et les cas dans lesquels il est capable d'intervenir lui-même.
- façonner et stocker le bois de chauffage.
- façonner des piquets pour clôture.
- entretenir et réparer l'outil de coupe (tronçonneuse).
- veiller au remplacement systématique des pièces d'outillage usées ou défectueuses.
- organiser un chantier d'abattage en fonction des conditions locales, du type de produits à préparer et du débardage.

**SYLVICULTURE - ENTRETIENS FORESTIERS, ABATTAGE, BUCHERONNAGE -
CONVENTION**

6. Chargé de cours :

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert pouvant attester d'une expérience utile (5 ans) dans le domaine de la sylviculture.